

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-17-034057-224

DATE : 3 novembre 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE ISABELLE BRETON, J.C.S

DIRECTION DES ENQUÊTES ET DES POURSUITES EN INTÉGRITÉ MUNICIPALE
(COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC)

Demanderesse

c.

ÉLISABETH LECLERC

Défenderesse

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** l'action en déclaration d'inhabilité déposée en l'instance et signifiée à la défenderesse le 28 octobre 2022 ;

[2] **VU** les motifs au soutien de l'action et les pièces déposées;

[3] **CONSIDÉRANT** l'acte d'acquiescement total à la demande, signé par la défenderesse le 28 octobre 2022;

POUR CES MOTIFS LE TRIBUNAL :

[4] **ACCUEILLE** l'action en déclaration d'inhabilité;

- [4] **ACCUEILLE** l'action en déclaration d'inhabilité;
- [5] **DÉCLARE** la Défenderesse, Élisabeth Leclerc, inhabile à exercer la fonction de membre du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, et ce, pour une période de cinq ans à compter du présent jugement;
- [5] **ORDONNE** l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant appel;
- [6] **LE TOUT**, sans frais de justice.



ISABELLE BRETON, J.C.S.

M^e Lucie Tritz
Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
lucie.tritz@cmq.gouv.qc.ca
Avocate de la demanderesse

Mme Élisabeth Leclerc
186, Côte Lafleur
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, QC
G0A 3W0
lizz_leclerc@hotmail.com

Date d'audition : 3 novembre 2022